

ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE – LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS

L'an deux mille ONZE, le 1^{ER} DECEMBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LAMY

Date de convocation du Conseil communautaire : 22 novembre 2011

Etaient présents :

- ARCINS: Claude GANELON pouvoir à Daniel PARABIS, Daniel PARABIS
- ARSAC: Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- CANTENAC: Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
- CUSSAC: Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Emile MEDINA
- LABARDE: Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE: Stéphane HARDOUIN,
- LUDON-MEDOC: Yves DUMAS, Virginie ESCASSUT, Nadine DUPUY, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
- MACAU: Chrystel COLMONT-DIGNAU, Annie REYNAUD, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
- MARGAUX: Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD, Jean-Marie GAY
- LE PIAN-MEDOC: Annie BEZAC, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
- SOUSSANS: Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE Absent, excusé: Michel SEGUIN

<u>Concerne</u>: 2011-0112- 05 RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT – Etude pour l'analyse des conditions de transfert des compétences – lancement de la consultation - Décision

Lors de sa réunion du 10 novembre, au regard des propositions inscrites dans le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le Bureau de la Communauté de Communes a déclaré ne pas être hostile au regroupement des structures existantes gestionnaires de l'eau et de l'assainissement, sous réserve de l'obtention d'un délai pour en étudier les modalités pratiques. Le Bureau s'est par ailleurs opposé au principe d'une mise en place par paliers.

Il est donc proposé de lancer une consultation par un bureau d'études afin d'analyser les conditions de ce transfert de compétence et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette étude.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

▶ décide de lancer une consultation pour un bureau d'études afin de bénéficier de tous les éléments objectifs nécessaires à l'analyse des conditions du transfert de compétence « eau et assainissement » ;

▶ autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Certifié exécutoire : Reçu en Sous-Préfecture le Publié ou notifié le Pour copie conforme Arsac, le 5 décembre 2011

> Le Président, Gérard DUBO

Acte à c	asser				
DL2011-01	12-05				
1 2		3	4	5	6
En préparation Pour s	ignature	Prêt å transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé
Identifiant FAST :	ASCL_	2_2011-12-08T13-0	37-59.00 (MI4707	3457)	
Identifiant unique de 033-2		3301447-20111201 .)	-DL2011-0112-05	-DE(<u>Voir l'accusé c</u>	le réception
Objet de l'acte :	Réseaux eau et assainissement - Etude pour l'analyse des conditions de transfert des compétences - lanceme de la consultation Certifié Conforme				
Date de décision :	01/12/	2011			omorme.
Nature de l'acte :	Délibé	ration			
Matière de l'acte :	9. Autres domaines de competences 9.1. Autres domaines de competences des communes				
Acte:	5.PDF				
Préparé		Le 08/12/11 à 13:37	Par P	ERIER Jean-Marc	
Transmis Accusé de réception		Le 08/12/11 à 13:38 Le 08/12/11 à 13:48		ERIER Jean-Marc	